

36ème Challenge des Pisteurs

du 2 au 4 avril 2012 – La Foux d'Allos
www.challenge-pisteur.com



INSCRIPTION INDIVIDUELLE

à retourner avant le 25 mars 2012

Les équipes se composent de 2 personnes (2 bulletins d'inscriptions par équipe)

Cette fiche est disponible sur le site web du challenge !

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse: _____

Tél : _____

Email : _____

Station : _____

Adhérent ANPSP : oui non

Nom de l'équipe : _____

Nom 2ème équipier: _____

Station 2ème équipier : _____

(le 2ème équipier doit nous faire parvenir une fiche d'inscription dûment complétée)

FRAIS DE PARTICIPATION COMPRENENT :

- Sac d'accueil
- Forfait de ski pour les trois jours
- Collation les matins
- bbq midis
- Repas soirs
- Concerts

Prix unique 50 eur par personne

+ HEBERGEMENT :

- 2 nuits + draps + taxe de séjour : **30 eur par personne**
- Apparts de 6 ou 4 personnes, merci de préciser :
- Votre station : _____
- Nombre de pisteurs : _____

(Le tarif de groupe négocié nous impose de payer tous les lits d'un appartement même incomplet, nous nous réservons le droit de remplir les chambres en mixant éventuellement différentes stations.)

50 eur **80 eur (formule avec hébergement)**

(pour le règlement merci de faire un chèque à l'ordre de l'ANPSP)

Je m'engage à :

- avoir pris connaissance et signé les conditions et règlement au verso
- être en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du ski et ski-alpinisme
- être couvert par une assurance responsabilité civile

Merci de retourner le bulletin d'inscription à l'adresse suivante :

Service des Pistes
Challenge Pisteur – Inscriptions
Immeuble Val Benoît
04260 LA FOUX D'ALLOS

Date et signature :

REGLEMENT CHALLENGE DES PISTEURS 2012

Art 1 :

Le 36^{ème} challenge international des pisteurs secouristes est ouvert en priorité aux participants à jour de leur cotisation ANPSP (possibilité adhésion sur place). Les pisteurs de stations étrangères sont invités. Les frais d'inscription participants et accompagnants s'élèvent à 50€ par personne pour l'ensemble des 3 jours. Ce tarif comprend : un sac d'accueil, la participation aux épreuves (réservé membres ANPSP), aux concerts, et aux repas midi/soir & collation du matin pendant toute la durée de l'évènement.

Tarif pour toute personne extérieur à l'évènement :

- concert + 1 boisson : 10€
- repas du midi : 5€
- repas du soir : 10€

Art 2 :

Les participants doivent se munir d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski d'alpinisme ainsi qu'une assurance individuelle de responsabilité civile. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être impliqués pour des risques personnels civils ou pénaux.

Art 3 :

Règlement des épreuves :

a) barquette : courses de barquette en parallèle avec obstacle, relais et passage de portes. 2 embarcations au départ chargées d'une botte de paille non attachée sous peine de disqualification. Epreuve en une manche chronométrée reconnue 30 minutes avant le départ.

b) géant : passage de porte chronométré en une manche. Reconnaissance 45 minutes avant le départ.

c) ski d'alpinisme : course par équipe (2 personnes) en relais, départ en ligne du 1^{er} équipier tracé délimité par jalonnages puis passage de relais au 2^{ème} équipier sur parcours identique. Epreuve chronométrée.

d) derby « pisteur » : Course individuelle délimité par jalonnage fractionnée d'épreuves imposées (port d'une botte de jalons, lancer de charges fictives, filet à rouler, transporté puis posé, recherche DVA). Arrêt du chronomètre dès balise sondée.

e) skating : départ en ligne sur parcours en boucle (distance variable suivant conditions météo).

f) slalom aveugle : équipes de 2 tirées au sort. Slalom en parallèle sur 2 manches. 1^{er} passage avec un concurrent les yeux bandés guidé par la voix du second puis inversement au deuxième passage. Cumul des 2 manches chronométré.

Art 4 :

Classement par équipes : les 3 premières équipes au classement général seront récompensées.

Classement individuel : les 3 premiers seront récompensés

Chaque station doit former des équipes de 2 personnes, plusieurs équipes par station sont possible. En cas de nombre impair, possibilité de se regrouper avec un participant d'une autre station. Chaque équipier marque des points de classement individuel ou de participation par épreuve. La somme des points de chaque équipier donnera un score final par équipe.

Art 5 :

Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier (d'une épreuve ou du trophée) toute équipe ou participant pour comportement anti-sportif.

Art 6 :

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou annuler toute épreuve en cas de conditions météorologiques ou nivo logiques défavorables ou en cas de force majeure.

Art 7 :

L'inscription au 36^{ème} challenge international des pisteurs secouristes implique l'acceptation et l'adhésion au présent règlement

Fait à :

Le :